



VILLE DE
MARSEILLE



Jeudi 23 novembre 2023

La Ville de Marseille s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap auprès du FIPHFP

Jeudi 23 novembre, Olivia FORTIN, adjointe au Maire de Marseille en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la coproduction de l'action publique et de l'Open Data, Isabelle LAUSSINE, adjointe au maire en charge des personnes en situation de handicap, à l'inclusion et à l'accessibilité et Marine NEUVILLE, directrice de l'établissement public FIPHFP ont signé une nouvelle convention confirmant leur engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

La Ville de Marseille compte dans ses effectifs 10,2% de personnes bénéficiaires d'une obligation d'emploi, dont font partie les personnes en situation de handicap, soit plus de 4 points de plus que les obligations réglementaires.

Cette signature marque la volonté de la Ville de Marseille d'engager une nouvelle étape de sa politique handicap afin de maintenir ses objectifs ambitieux en la matière et d'améliorer globalement les conditions de travail des agents pour permettre de livrer le meilleur service public à ses administrés.

Cette convention porte sur un engagement budgétaire d'1 320 000 euros financé à hauteur de 850 000 euros par le FIPHFP et 370 000 euros par la municipalité. Avec cet important apport financier et un suivi des aspects budgétaires du projet, la Ville de Marseille souhaite travailler à la formalisation d'une politique handicap claire et à une plus grande structuration du recrutement des agents de la ville.

Cette convention porte sur un engagement budgétaire d'1 320 000 euros financé à hauteur de 850K€ par le FIPHFP et 370k€ par la ville. Avec cet important apport financier et un suivi des aspects budgétaire du projet, la Ville de Marseille souhaite travailler à la formalisation d'une politique handicap claire et à une plus grande structuration du recrutement des agents de la ville. Cette politique conventionnée tournera autour de cinq axes prioritaires :

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr





VILLE DE
MARSEILLE



Axe 1- La structuration de la politique handicap

Dans une démarche de co-construction avec les directions impliquées et des élus, La Ville de Marseille entend structurer et animer l'ensemble des acteurs de la municipalité notamment en :

- mettant en place une Cellule Handicap,
- travaillant grâce à des groupes de travail et des comités ad hoc avec les Directions et les Organisations Syndicales
- inscrivant la démarche dans un partenariat avec le Commission Communale d'Accessibilité Universelle.
- s'assurant du suivi annuel les actions mises en œuvre.

Axe 2- Le recrutement

La Ville de Marseille se fixe pour objectif de recruter sur des postes pérennes et non pérennes 50 agents RQTH, 30 apprentis et 15 stagiaires. Elle s'attachera à améliorer et structurer le recrutement d'agents en situation handicap. Pour cela elle entend établir et développer un réseau partenarial, améliorer l'accès aux informations sur le handicap et marquer la présence à ses côtés FIPHFP sur les offres d'emplois.

Axe 3- Le maintien et l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'emploi

Déjà engagée dans un travail sur les reclassements et les mobilités pour raisons médicales, la ville poursuivra ses efforts en la matière. Elle développera un réseau de partenaires spécialisés dans le maintien dans l'emploi, organisera les déplacements pour compenser le handicap et favorisera la compensation du handicap et les aménagements de postes avec 70 appareillages auditifs et 60 adaptations au poste de travail.

Axe 4- La communication, la sensibilisation et la formation des agents municipaux

Un des enjeux majeurs de cet axe consiste à centraliser les informations et leur donner une meilleure visibilité. Il s'agira ainsi, grâce à une meilleure communication sur le sujet, d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'agents, de valoriser les actions en interne et en externe et de former l'ensemble du personnel de la ville impliqué : le référent handicap, les Directeurs d'Appui Fonctionnel, les managers, les recruteurs, les équipes accueillantes ou encore les élus des organisations syndicales.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr





VILLE DE
MARSEILLE



Axe 5- Structurer la commande publique et le suivi financier

Les équipes en charge du projet auront pour mission de qualifier les enjeux et de structurer le projet autour d'une culture commune d'achat, en redéfinissant les procédures pour plus d'efficacité et en améliorant le suivi du matériel. Ce sera aussi l'occasion pour la Ville de Marseille de diversifier l'offre et de solliciter des entreprises innovantes en matière de handicap.

Pour Isabelle Laussine, adjointe au maire de Marseille en charge des personnes en situation de handicap, à l'inclusion et à l'accessibilité : *“Cette convention permet la concrétisation de nos objectifs forts en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein de notre administration. Elle s'inscrit dans notre engagement quotidien en faveur de l'inclusion de toutes et tous. La signature de cette convention est une étape importante, qui permettra à la municipalité de travailler aux côtés du FIPHFP pour atteindre ses objectifs ambitieux et mieux accueillir, accompagner et apprendre auprès des travailleurs en situation de handicap”.*

Réagissant lors de la signature d'un partenariat construit avec la Ville de Marseille, Marine NEUVILLE indique : *« Nous avons la chance d'accompagner, à travers ce partenariat ambitieux, des équipes motivées par un sujet qui leur tient à cœur et des élus très engagés pour garantir une amélioration continue de la situation. La Ville de Marseille a ainsi réussi à engager une politique municipale du handicap volontariste et prend de l'avance sur ses objectifs. Notre implication doit leur permettre de professionnaliser une approche déjà très mature et de donner tous leurs effets aux moyens mis en place. »*

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi de la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006).

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr





VILLE DE
MARSEILLE



Contacts Presse

Ville de Marseille : presse@marseille.fr - 06 32 28 93 71

FIPHFP : fauverny@image7.fr – Fanny Auverny – 06 07 18 59 42

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 – fax : 04 91 14 65 07 – portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie – 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

